

L'ACTUALITÉ DU RÉSEAU ALÉOP EN MAINE-ET-LOIRE



INSCRIPTION AUX TRANSPORTS SCOLAIRES - RENTRÉE 2021 - 2022

PREMIÈRE INSCRIPTION AU RÉSEAU ALÉOP

L'inscription s'effectue sur le site aleop.paysdelaloire.fr. Vous pouvez accéder à « un espace famille » en ligne pour suivre les inscriptions de tous vos enfants et l'avancée de votre dossier.

1. Pour vous inscrire rien de plus simple, munissez-vous :

- d'une adresse mail valide pour recevoir les informations relatives à votre inscription.
- d'une photo d'identité numérisée,
- d'un relevé d'identité bancaire si vous optez pour le prélèvement bancaire en 3 fois.

2. Ouverture des inscriptions à partir du 7 juin sur aleop.paysdelaloire.fr

Cliquez sur : inscriptions aux transports scolaires.

Renseignez le formulaire et laissez-vous guider.

A la fin de votre saisie, choisissez votre mode de paiement, une fois les données renseignées et l'opération validée, vous recevrez un courriel de confirmation.

Les inscriptions et renouvellements pour les transports scolaires 2021 / 2022 seront ouverts du 7 juin au 18 juillet 2021.

RENOUVELLEMENT D'INSCRIPTION

Pour renouveler l'inscription de votre/vos enfants, rendez-vous à partir du 7 juin sur votre compte transport Aléop :

- Reconnectez-vous à votre compte sur le site aleop.paysdelaloire.fr
- Cliquez sur : renouvellement,
- Vérifiez et mettez à jour les informations concernant votre enfant,
- Choisissez votre mode de paiement, une fois les données enregistrées et l'opération validée, vous recevrez un courriel de confirmation.

- Votre enfant utilise le TER ou un car de ligne régulière :



Sa carte de transport vous sera adressée fin août 2021 directement à votre domicile.

- Votre enfant voyage sur les lignes scolaires (jaune) du réseau Aléop :



Sa carte de transport reste la même. Pour rappel, elle est à conserver d'une année sur l'autre, dans son étui rigide. Elle sera rechargée à distance lors du renouvellement en ligne de l'inscription de votre enfant, une fois votre paiement effectué.



GRATUITÉ SUR LES LIGNES ALÉOP EN MAINE-ET-LOIRE POUR VOUS RENDRE DANS LES CENTRES DE VACCINATION



Depuis fin Janvier, la Région des Pays de la Loire a décidé de faciliter les déplacements vers les centres de vaccination contre la COVID-19.

A cette fin, les transports régionaux sont **GRATUITS** pour se rendre dans l'un des sept centres de vaccination en **Maine-et-Loire** : Angers (CHU et Greniers St-Jean), Saumur, Cholet, Le Pin-en-Mauges, Baugé et Segré.

Il vous suffit de présenter un justificatif de rendez-vous et une carte d'identité auprès du conducteur.

A cet égard, une grande souplesse sera observée pour les personnes âgées qui prennent le plus souvent rendez-vous par téléphone et ne disposent pas d'Internet pour recueillir la confirmation de leur rendez-vous.



OFFRE RÉSERVÉE AUX ABONNÉS ALÉOP DU RÉSEAU RÉGIONAL ALÉOP Jusqu'à 100 € remboursés* sur l'achat de votre vélo à assistance électrique Offre valable jusqu'au 31 août 2021



La Région des Pays de la Loire encourage la pratique du vélo et propose une aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE) jusqu'au 31 août 2021 pour les abonnés Aléop*. Voir les modalités ci-dessous.

Bénéficiaires*

Les abonnés Tutti illimité et Tutti illimité combiné ("< 26 ans" ou "26 ans ou plus"), les abonnés Métrocéane mensuels, les abonnés annuels (hors scolaires) des réseaux Aléop 44, Aléop 49, Aléop 72 ou les abonnés mensuels des réseaux Aléop 53 et Aléop 85 pourront bénéficier de cette aide sous la forme d'une subvention à l'achat sur présentation de la facture d'achat du vélo. Le bénéficiaire de la subvention peut être une personne distincte de l'acquéreur, si ce dernier est mineur. Dans ce cas, il doit justifier qu'il est le représentant légal. Le bénéficiaire ne peut solliciter l'octroi d'une subvention pour l'achat d'un seul vélo à assistance électrique.

Montant de l'aide financière

L'aide à l'achat de la Région des Pays de la Loire s'élève à 25% pour les vélos à assistance électrique. Cette subvention est plafonnée à 100 € pour les Vélos à Assistance Électrique. Cette aide est cumulable avec une aide à l'achat d'un VAE qui serait mise en œuvre par l'État ou une collectivité des Pays de la Loire.

Contenu des dossiers

Les dossiers de demandes seront dématérialisés et comporteront :

- Les informations nécessaires à la complétude du dossier de demande de subvention
- une copie de la facture d'achat du V.A.E. au nom du demandeur attestant des caractéristiques du V.A.E.
- un justificatif de l'achat d'un abonnement (cf. listes des abonnements dans bénéficiaires)
- un Relevé d'Identité Bancaire au nom du demandeur ou de son représentant légal. Complété par les pièces suivantes au cas où le bénéficiaire est le représentant légal de l'acquéreur mineur
- la copie de la facture d'achat du V.A.E., au nom propre de l'acquéreur
- une attestation d'hébergement justifiant le domicile de l'acquéreur, au même nom et adresse que ceux figurant sur la facture du V.A.E.
- une attestation sur l'honneur qu'il est bien le représentant légal du mineur acquéreur.

Conditions d'attribution et de versement de la subvention :

La Région des Pays de la Loire versera au bénéficiaire le montant de la subvention après dépôt du dossier dématérialisé complet et vérification de l'éligibilité. Le bénéficiaire ne peut être une personne morale.

L'engagement de la Région est valable dans la limite de l'enveloppe budgétaire votée pour cette opération jusqu'au 31/08/2021.

Le versement de la subvention intervient en une seule fois sur le compte du bénéficiaire ou de son représentant légal pour les mineurs après notification de l'arrêté d'attribution.

Comment bénéficier de cette offre ?

Votre demande est à déposer sur le portail des aides régionales :
les aides.paysdelaloire.fr



100 € remboursés* sur l'achat de votre vélo à assistance électrique



Offre réservée aux abonnés du réseau régional Aléop, valable jusqu'au 31 août 2021.

Déposez votre demande sur les-aides.paysdelaloire.fr



* Remboursement de 25% sur le prix TTC du vélo électrique, dans la limite de 100€ par bénéficiaire. Offre soumise aux conditions d'éligibilité normalisées sur aides.paysdelaloire.fr



UN TARIF ADAPTÉ POUR VOUS A CHACUN DE VOS DÉPLACEMENTS

Seul, en famille ou entre amis

TARIFS COMMERCIAUX

Nombre de zones	Règle de tarification	Ticket unitaire	Carnet de 10 tickets	Abonnement mensuel	Abonnement annuel*
1	Intérieur d'une zone ou franchissement d'une zone	2.00 €	15.00 €	48.00 €	41.00 €
2	Franchissement de deux zones	4.20 €	28.00 €	60.00 €	53.00 €
3	Franchissement de trois zones	6.20 €	41.00 €	90.00 €	79.00 €

* Coût mensuel, valable pour un abonnement d'un an.

Le réseau de transport régional Aléop en Maine-et-Loire propose une gamme de tarifs adaptée à tous vos déplacements. Deux forfaits d'abonnements sont disponibles : abonnement mensuel ou abonnement annuel. De plus, en tant que salarié, vous pouvez bénéficier de la **Prime Transport** (votre abonnement pris en charge à hauteur de 50 % par votre employeur).

TARIFS SPÉCIFIQUES BILLET GROUPE*

Intérieur d'une zone ou franchissement de zones tarification spécifique	1 zone	2 zones	3 zones
	8.00 €	17.00 €	25.00 €

* Valable de deux à six personnes toute la journée. Billet recommandé pour le tourisme en Anjou.

TARIFS INTERMODAUX

TARIFS ANJOU PASS (Aléop en Maine-et-Loire + réseau urbain d'Angers (Irigo), de Cholet (Choletbus) ou de Saumur (Agglobus))

Nombre de zones	Anjou Pass Angers		Anjou Pass Saumur		Anjou Pass Cholet	
	Mensuel	Annuel*	Mensuel	Annuel*	Mensuel	Annuel*
1	68.50 €	59.50 €	57.50 €	49.00 €	68.00 €	53.00 €
2	77.50 €	68.50 €	66.50 €	58.00 €	77.00 €	62.00 €
3	100.00 €	88.00 €	89.00 €	77.50 €	99.50 €	81.50 €

* Coût mensuel, valable pour un abonnement d'un an.

TARIFS Forfait TUTTI + Aléop en Maine-et-Loire

TUTTI + mensuel	36.00 €
TUTTI + annuel	31.00 €

* Coût mensuel, valable pour un abonnement d'un an.

L'abonnement mensuel ou annuel Tutti est destiné aux abonnés de la ligne n°43 (vers la gare de Chalonnes-sur-Loire) du réseau. L'abonnement combiné Tutti mensuel et annuel est disponible aux guichets de la SNCF.

Tutti + mensuel = 36 €^o - Tutti + annuel = 31 €/mois^o

^oLes prix indiqués sont à compléter avec le tarif de l'abonnement TER SNCF.

Ces titres ne sont pas valables sur les lignes suivantes qui disposent d'une tarification spécifique. Ligne 7 : Nantes / Poitiers - Ligne 12 : Nantes / Challans / Saint-Jean-de-Monts - Ligne 13 : Nantes / La Barre-de-Monts / Fromentine / Noirmoutier - Ligne 18 : Angers / Châteaubriant

Forfait multi

2 jours de voyage en illimité en CAR + TER jusqu'à 5 personnes.

(Disponible dans tous les points de vente SNCF des Pays de la Loire : paysdelaloire.ter.sncf.com ou en gare.)

Forfait multi 1 jour :

pour les voyages de 1 à 5 personnes.

Tarif : 30 € le Forfait.

TARIFS SOLIDARITÉ (Pour les personnes résidant en Maine-et-Loire)

0.50 € le voyage (sur présentation de la carte), réservé aux bénéficiaires du RSA et leurs ayants droit, aux demandeurs d'emploi, personnes en contrat aidé (sous conditions de ressources). Carte délivrée gratuitement en gare routière d'Angers, de Saumur et au CCAS de Saumur et Doué-la-Fontaine. Les formulaires de demande sont disponibles dans les mairies.

TARIFS JEUNES

La carte Icar

Pour les jeunes de moins de 25 ans résident ou scolarisés en Maine-et-Loire. 1.50 € le voyage quelle que soit la distance parcourue^o, les mercredis après 12h, les samedis toute la journée et pendant les vacances scolaires (sauf dimanche et jours fériés).

78 € l'abonnement annuel quelle que soit la distance parcourue^o, les mercredis après 12h, les samedis toute la journée et pendant les vacances scolaires (sauf dimanche et jours fériés).

Carte délivrée gratuitement en mairie ou en gare routière.

Les cartes des abonnés scolaires sont valables jusqu'au 6 juillet 2021 y compris les mercredis, les week-ends et durant les vacances scolaires.

Où acheter les titres de transports Aléop ?

Tickets unitaires et carnets de 10 tickets **Abonnements mensuels et annuels**

Gare routière d'Angers : en agence commerciale ou directement auprès du conducteur à bord de l'autocar. La carte doit être retirée auprès du transporteur ou à la gare routière d'Angers.

TARIFS SPÉCIFIQUES

- personne en situation de handicap (taux d'invalidité supérieur à 80 %) : -50 %
- accompagnateur de personne en situation de handicap.....-50 %
- enfant de moins de 4 ans.....GRATUITÉ
- chien guide d'aveugle.....GRATUITÉ
- petit animal dans un panier de transport.....GRATUITÉ
- bagage encombrant /vélo /poussette /caddie /fauteuil roulant.....GRATUITÉ

(en fonction de la place disponible dans les soutes)

La carte Icar +

Pour les **étudiants boursiers** (bourse nationale ou régionale), 1.50 € le voyage et 30 € l'abonnement mensuel quelle que soit la distance parcourue, à tout moment sur le réseau. Carte délivrée gratuitement aux étudiants boursiers scolarisés ou domiciliés en Maine-et-Loire en gare routière d'Angers ou auprès des transporteurs. ^ouniquement pour les trajets effectués en Maine-et-Loire.





LE PORT DU GILET FLUORESCENT OBLIGATOIRE TOUTE L'ANNÉE

Le port du gilet fluorescent sauve des vies. Tous les élèves utilisant les transports scolaires par car Aléop, quel que soit leur âge, de l'école maternelle au lycée doivent le porter. Le gilet renforce la visibilité des élèves lorsqu'ils rejoignent leur point d'arrêt ou leur domicile à la fois auprès de automobilistes et des conducteurs / trices de cars.



POUR VOUS PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

ENSEMBLE CONTINUONS A APPLIQUER LES GESTES BARRIÈRES

Sur l'ensemble de nos lignes, le port du masque est obligatoire. Nos autocars sont désinfectés après chaque service pour vous assurer un trajet sécurisé.



ENQUÊTE DE SATISFACTION SUR NOS LIGNES : Votre avis compte

Soucieux de vous apporter un service de qualité au quotidien, nous allons mener une enquête de satisfaction du **6 avril au 15 mai, sur l'ensemble du réseau Aléop en Maine-et-Loire**. Vous pourrez remplir le questionnaire en ligne sur le site Aléop ou flasher le QR code à bord de nos autocars à partir de cette affiche. **Nous vous remercions par avance du temps que vous accorderez à cette enquête.**



VOUS AVEZ PERDU VOTRE CARTE ALÉOP Quelle démarche effectuer ?

Au plus vite, contactez le transporteur en charge de votre ligne afin qu'il puisse effectuer une vérification auprès de ses services. Si cette démarche s'avère sans succès, vous devez effectuer une demande de duplicata sur le site **aleop.paysdelaloire.fr** depuis votre compte transport (rubrique «Demandes»). Payez directement en ligne par carte bancaire, puis téléchargez votre titre provisoire de transport. Il vous permet de circuler pendant 20 jours, en attendant la réception de votre nouvelle carte. Pour les paiements par chèques ou espèces, rendez-vous à la rubrique «Demande de duplicata» pour adresser votre demande par courrier.

*Toute demande de duplicata de carte de transports scolaires est payante.
En cas de carte retrouvée, aucun remboursement ne sera effectué.*

www.aleop.paysdelaloire.fr

Gare routière Angers

Esplanade de la gare - SNCF d'Angers - 02 41 36 29 46
Horaires d'ouverture : du lundi au samedi
6h15 - 19h15 sans interruption

Gare routière Cholet

Boulevard Faidherbe - Cholet - 02 41 62 11 86
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30 et de 15h00 à 18h30

Gare routière de Saumur

28 place de la Gare d'Etat - Saumur - 02 41 51 11 87
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi
9h30 à 12h15 et de 14h00 à 18h15

Pour plus d'informations sur vos lignes contactez le transporteur concerné :

STAO PL 49

lignes
401/401B - 404 - 405 - 407 - 409
411 - 412 - 417 - 423/423B - 424
425 - 443
2 boulevard Léo Lagrange
BP 81001
49137 Les Ponts-de-Cé
02 41 69 10 00

VOYAGES CORDIER

lignes
408/408B - 410 - 421 - 421B
422 - 430 - 433
6 rue des Portières - BP 30035
49124 St Barthélémy d'Anjou
0 820 820 799

TRANSPORTS VOISIN

lignes
402/402B - 403 - 414 - 415 - 416
426 - 436
21 rue de Bellevue - Corné
49630 Loire-Authion
02 41 74 15 00

TRANSPORTS AUDOUARD

lignes
406 - 418 - 419 - 420
ZI Les Courtils
49310 Lys-Haut-Layon
0 811 000 642